

La privatisation et investissement direct étranger, cas de cimenterie algérienne

Privatization and foreign direct investment, case of Algerian cement plant

د. زلاطو نعيمة¹

Dr.Zalatou naima¹

جامعة تيسمسيلت (الجزائر): ihssan.economie@gmail.com

تاريخ النشر: 2022/ 12/30

تاريخ القبول: 2022/09/29

تاريخ الإرسال: 2022/06/24

Résumé:

La privatisation des entreprises publiques s'inscrit dans un contexte marqué, par un rythme accéléré dans des diverses régions du monde, considérablement accentué avec le triomphe de l'économie de marché, l'élargissement de la propriété et de l'initiative privées. Dans le cadre de ce travail nous essayerons de montrer le rôle que peut jouer le choix de l'intervention de l'investissement étranger dans l'opération de la privatisation comme un critique dans des branches de haute technologie ou à fort compétitivité notamment dans le secteur industrie à l'exemple de l'industrie de ciment (SGP-GICA) .

Le résultat de cette étude que la privatisation et IDE sous forme l'ouverture des capitaux publics aux investisseurs étrangers est un enjeu parfait pour développer l'économie algérien , à présenter beaucoup d'avantages financier à l'entreprise publique, plus est facile et accéléré l'ajustement .

Mots clés: privatisation, investissement direct étranger, entreprises publiques, société de cimenterie SGP GICA, secteur industrie.

Classification JEL: F21, I32, I33.

Abstract:

Within the framework of this work we will try to show the role which the choice of the intervention of the foreign investment in the operation of the privatization can play as a criticism in branches of high technology or with strong competitiveness in particular in the sector industry following the example of the cement industry (SGP-GICA) .

The result of this study that privatization and FDI in the form of the opening of public capital to foreign investors is a perfect challenge to develop the Algerian economy, to present many financial advantages to the public company, more is easy and accelerated the adjustment.

Keywords: privatization, foreign direct investment, public companies, cement company SGP GICA, industry sector.

JEL Classification Codes: F21, I32, I33.

Introduction:

Au cours de la décennie des années 80, la vente des entreprises publiques à des investisseurs privés a avoisiné les 250 milliards de dollars, touchant de ce fait plus de cent pays. Suite à l'expérience Britannique, sous le gouvernement du Thatcher et en particulier à partir de 1979, en matière de privatisation des entreprises publiques, plusieurs autres pays industrialisés se sont à leur tour, engagés dans la même direction. Au cours la dernière décennie plusieurs pays européens tels que l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne ont lancé de grands programmes de privatisation.

En réalité la privatisation s'inscrit comme option politique et économique fortement influencée par des facteurs exogènes (institutions internationales). Le FMI et la banque mondiale qui ont fait la privatisation l'une de leurs conditionnalités ; pour atteindre la convergence vers la modernisation des économies, et l'ouverture sur l'économie mondiale. Ils ont assuré que la privatisation a été largement considérée la seule manière, d'améliorer la performance des entreprises publiques ce point de vue soit mise en œuvre dans les économies en développement ou en transition.

La privatisation est une manière efficace d'attirer les investisseurs étrangers tandis que l'investissement étranger dans les PECO s'est inscrit pour près de 60% entre 1989 et 1993 dans le cadre de programmes de privatisations. En sens inverse, entre 30 et 40 % des privatisations en moment ont été réalisées au profit d'investisseurs étrangers.

L'attractivité des IDE est très inégale d'une région à l'autre, mais aussi à l'intérieur d'une même région. Ainsi, la majorité des investissements étrangers se dirigent vers quelques pays comme argentine et Mexique d'une part, Hongrie et république tchèque d'autre part, cette forte sélectivité des investisseurs bénéficie aux pays qui ont accompli les progrès les plus importants en termes de libéralisation et de déréglementation, et ou les programmes de privatisations ont été les plus ambitieux.

Bien que les investisseurs étrangers aient plus participé au processus de privatisation, à l'espoir de bénéficier sur le plan économique (transfert de nouvelles technologies - facilitent l'accès aux nouveaux marchés - création d'emplois - promotion d'une gestion professionnelle des entreprises), ainsi pour bénéficier sur le plan politique, d'une meilleure intégration internationale du pays hôte.

Notre problématique de l'étude s'interroger sur lequel de l'impact de privatisation sur l'investissement direct étranger dans les entreprises publiques et société de cimenterie algérienne en particulier ?

Cet article s'articule autour de trois sections. Dans la première section, concerne la politique de la privatisation en mettant l'accent sur le rôle joué par la privatisation dans les économies. Dans la seconde section, est relatif aux investissements directs étrangers et aux logiques de déploiement international. Alors que le final se termine l'impact de la privatisation sur l'investissement direct étranger en Algérie, tout en renforçant notre étude par un cas pratique.

Premièrement : La politique de la privatisation

La privatisation est une moyenne universellement utilisé par les Etats pour céder aux opérateurs privés, la propriété et la gestion de leurs entreprises publiques. Ce processus est apparu comme une solution pouvant assurer la relève des entreprises publiques, elle poursuit plusieurs objectifs qui sont essentiellement d'ordre budgétaire et économique.

1. Les inconvénients de l'entreprise publique et ses limites

Une entreprise publique est dirigée par des gestionnaires qui n'en sont pas les propriétaires. D'après cette théorie, compte tenu de la nature égoïste de l'homme, aucun gestionnaire d'une entreprise publique ne va diriger la firme aussi efficacement comme un propriétaire-gérant l'aurait fait s'il s'agissait de sa propre entreprise. De l'autre, il est difficile et coûteux de contrôler les managers de l'entreprise publique pour en détecter des moins performants et les remplacer car les propriétaires de l'entreprise publique, les contribuables, ne sont pas associés

de façon directe aux prises de décisions stratégiques dans les entreprises publiques contrairement à la firme capitaliste individuelle ou même managériale pour lesquelles un actionnaire devant l'incompétence d'un dirigeant peut choisir de le remplacer ou de vendre ses actions à défaut. L'explication la plus répandue traite de deux éléments : le problème du *principal-agent* et celui du *resquilleur*, tous deux basés sur l'hypothèse de l'individu égoïste. Avec le problème des contraintes budgétaires faibles.

A. Le problème du *principal agent* : les propriétaires des entreprises publiques ne gèrent pas leurs entreprises. Incapable de les contrôler efficacement, les propriétaires ne peuvent pas évaluer la proportion de la performance directement liée à des erreurs de gestion ou aux facteurs externes. Cela permet aux gestionnaires de fournir des efforts sous-optimaux.

B. Le problème du *resquilleur* : les entreprises publiques appartiennent à de nombreuses personnes (tous étant des citoyens). Aucun propriétaire individuel (citoyen) n'est assez motivé pour contrôler les gestionnaires des entreprises publiques étant donné que les bénéfices d'un tel contrôle auront à tous les propriétaires tandis que tous les frais sont supportés par les individus qui effectuent les contrôles.

C. Les contraintes budgétaires faibles : Faisant partie intégrale du gouvernement, les entreprises publiques peuvent obtenir une aide financière supplémentaire en cas de baisse de performance. Cette marge de manœuvre fait que les gestionnaires des entreprises publiques négligent leurs devoirs.

2. La privatisation : une solution aux problèmes des entreprises publiques ?

La privatisation pouvant selon (Chatelin, 2003) être envisagée comme le passage d'un état organisationnel public à un état organisationnel privé soulève un certain nombre d'observations tandis que :

- Les mauvaises performances et la faillite de certaines entreprises publiques ont remis en cause la gouvernance d'entreprise des entreprises publiques.
- Au-delà de la nature des droits de propriété qui ne serait pas incitative.
- Le comportement des dirigeants de ces entreprises serait l'une des explications dominantes de ces mauvaises performances en l'absence d'un bon système de gouvernance qui serait en mesure de discipliner les dirigeants.

Il est vrai que dans de nombreux pays dans l'ensemble, les entreprises publiques ont eu une performance moindre comparées aux entreprises privées. C'est la raison pour laquelle la privatisation a été promue (avec insistance) comme moyen de réussir à obliger les entreprises publiques à mieux fonctionner.

Mais cette solution être véritable. A la base, si un gouvernement a la capacité et les compétences pour bien mener un projet de privatisation, probablement il a aussi la capacité de bien gérer de bonnes entreprises publiques ; tandis que si un gouvernement n'est pas doté des capacités nécessaires pour bien gérer les entreprises publiques, il est fort probable qu'il soit aussi incapable de mener à bien un projet de privatisation.

La Banque mondiale, et du FMI ont assuré que la privatisation a été largement considérée la seule manière, d'améliorer la performance des entreprises publiques ce point de vue soit mise en œuvre dans les économies en développement ou en transition. Donc, Il est vrai que, pour les décideurs désireux d'améliorer la performance de leurs entreprises publiques, la privatisation est une solution évidente à prendre en compte.

3. Définitions et concepts de la privatisation

La privatisation s'intègre dans un processus où on assiste à un changement de nature de l'intervention de l'Etat dans la gestion courante et stratégique de l'entreprise. La réduction du contrôle de l'Etat sur l'entreprise qui en résulte peut s'effectuer selon un grand nombre de modalités. Elle est étroitement liée à la notion de transfert du contrôle de l'entreprise du secteur public vers le secteur privé.

De même, (Andreff, 1995) définit la privatisation selon deux optiques :

- **Une optique macroéconomique** ; il s'agit de l'accroissement du secteur privé dans l'économie qui induite par la réduction des recettes extérieures, l'aggravation de l'endettement public et la subordination par les institutions internationales de financement de l'octroi de crédits à des conditionnalités qui explique le retournement de la situation et l'acceptation du principe de la privatisation d'un secteur public.
- **Une optique micro économique** : il s'agit du transfert du secteur public, de tout ou partie des droits de propriété détenus sur des actifs, au secteur privé.

Au sens le plus large, la privatisation est l'opération par laquelle le gouvernement, par recours au secteur privé, introduit des éléments de gestion dont l'objectif est la recherche du profit financier. C'est le cas notamment lorsque le gouvernement, tout en conservant la majorité de l'entreprise, fait appel à des investisseurs privés à l'occasion d'une augmentation du capital ou d'une ouverture minoritaire des capitaux publics.

D'une manière générale nous pouvons dire que la privatisation est l'opération par laquelle le gouvernement transfère au secteur privé les *droits de propriété* qu'il détient sur une entreprise publique. De même, Pierre Guislain (Guislain, 1995) voit que la privatisation se présente à deux niveaux : « au premier niveau, elle désigne la privatisation d'entreprise publique. Au sens strict, elle vise le transfert à titre définitif d'entreprise du secteur public au secteur privé, sous la forme d'une cession de titre ou d'actif ou d'une cession de contrôle ... Au deuxième niveau, on peut parler de la privatisation d'un secteur qui implique à titre principal l'ouverture dudit secteur à l'initiative privée ».

4. Les impacts de la privatisation

La privatisation des entreprises publiques peut procurer un certain nombre des effets fondamentales micro-macro-économique sur :

A. La croissance économique

Dans les pays en développement, les principaux travaux en la matière sont ceux de (Gylfason,1998), (Plane,1997), (Barnett,2000) et (Cook et Uchida ,2001). Les auteurs ont montré une contribution significative de la privatisation sur la croissance économique.

(Barnett,2000), suggère que la privatisation a un impact positif sur les variables macroéconomiques tel que l'investissement, le chômage ainsi la croissance économique. Il a montré qu'une recette de privatisation équivalente à 1 % du PIB est associée avec un accroissement de 0.5 % du taux de croissance réel pour la première période et de 0.4 % pour la seconde.

B. Le déficit budgétaire

(Henner,1995), la privatisation peut aider à réduire le déficit budgétaire de deux manières. Premièrement, d'une part, par la réduction de la charge financière des entreprises publiques sur l'Etat, provenant des subventions, des impôts non perçus, des arriérés sur emprunts, des garanties octroyées, etc. et d'autre part, par la limitation du risque de ponction budgétaire future encouru par l'Etat en tant que propriétaire d'entreprise, notamment le besoin de fournir des capitaux pour l'expansion de l'entreprise et pour son sauvetage au cas où celle-ci connaîtrait des difficultés financières.

Deuxièmement, la privatisation si elle est bien menée, permet à l'Etat de maximiser le produit net de cession afin de générer les recettes nécessaires pour financer les dépenses publiques, abaisser la pression fiscale, réduire le déficit du secteur public, ou rembourser la dette publique.

C. La technologie et la formation

L'apport de capitaux frais et le changement de direction s'accompagnent généralement d'une injection de nouvelle technologie. Ce facteur est particulièrement important dès-lors que nombre d'entreprises publiques sont handicapées par des technologies absolues et le manque des capitaux nécessaire à leur modernisation, de même la formation des cadres comme des employés est susceptible de procurer des avantages importants aux entreprises en cours de

privatisation. Par conséquence l'augmentation de l'efficacité économique des entreprises privées.

D. Le renforcement de la concurrence

La privatisation entraîne l'augmentation du degré de concurrence, les chefs d'entreprises locaux seront en mesure de pénétrer de nouveaux marchés dès que les anciennes firmes d'Etat ne bénéficieront plus des mesures protectionnistes qui les mettaient à l'abri de la concurrence. Les investisseurs étrangers pourront aussi participer aux marchés les plus attractifs. L'arrivée de nouvelles entreprises obligera l'ensemble des concurrents à améliorer leur efficacité en matière de production de bien et de service, ce qui se traduira par une baisse des coûts pour les consommateurs.

E. Le développement des marchés de capitaux

(Bortolotti, Siniscalco et Fantini, 2001) en étudiant les données d'un panel de 34 pays sur la période 1977- 1999 remarquent que la privatisation test positivement sur le niveau de la liquidité dans l'économie ainsi que l'accroissement de la capitalisation boursière. La relation entre la privatisation et les marchés des capitaux est importante. En générale, les programmes de privatisation ne connaissent pas un large succès si les marchés de capitaux sont sous-développés.

F. Attraction les investissements étrangers

L'objectif de la plupart des pays qui ont opté pour la privatisation comme canal d'attraction des investissements étrangers, réside dans le choix des investisseurs stratégiques qui contribuent au **transfert** de nouvelles technologies et facilitent l'accès aux nouveaux marchés pour l'exportation. De même, ils participent à la promotion d'une gestion professionnelle des entreprises. L'attraction des investissements étrangers, directs, accompagnés par des externalités positives ; la vente directe des grandes entreprises est corrélée avec le flux d'IDE (BERD, 2000), les externalités seraient le transfert de technologie, l'apport des capacités managériales et l'accès aux réseaux internationaux de production ou de marketing et aux nouveaux débouchés.

Deuxièmes : Les investissements directs étrangers (IDE)

Les retombées macroéconomiques des revenus distribués, les transferts technologiques, le développement de relations internationales, l'élargissement des capacités d'exportations... sont autant de justifications venant soutenir l'idée selon laquelle l'entrée d'investissements directs étrangers peut favoriser l'industrialisation du pays hôte, lui permette d'accroître sa productivité et de développer de nouvelles spécialisations.

1. Les IDE : définitions des concepts

L'investissement direct étranger est une forme d'investissement international réalisé par une entité résidente d'un pays (investisseur direct) dans le but d'établir un intérêt durable dans une entreprise résidente au d'autre pays. Tandis que les résidents d'un pays (le pays d'origine) d'acquérir la propriété d'actifs pour le but de contrôler les activités de production, la distribution dans un autre pays (le pays hôte).

Selon l'organisation des Nations Unies la CNUCED (CNUCED, 2009) , il y a investissement direct étranger lorsqu'un investisseur basé dans un pays (le pays d'origine) acquiert un actif dans un autre pays (pays d'accueil) à long terme avec l'intention de le gérer.

Parallèlement et en vue d'approfondir la définition précédente, l'OCDE définit l'investissement direct, si l'investisseur direct détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote d'une entreprise. En dessous de ce pourcentage, la prise de participation est considérée comme un investissement de portefeuille. Les bénéfices réinvestis ou les prêts à long terme entre maison-mère et filiales sont des investissements directs étrangers.

Ainsi, le fonds monétaire international (FMI) définit un *investisseur direct* peut être un individu, une organisation constituée ou non constituée en société privée ou une entreprise publique, un gouvernement, un groupe d'individus apparentés, ou liée à un groupe de

Incorporated et / ou les entreprises individuelles qui ont un impact direct, de fonctionnement dans un pays autre que le pays de résidence d'investisseur direct.

D'une autre part, une entreprise d'investissement direct est une entreprise constituée en société ou non constituée en société entreprise dans laquelle un investisseur étranger qui est résident d'une autre économie détient au moins 10% ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote la puissance d'une entreprise constituée ou l'équivalent d'une entreprise non constituée en société.

D'une manière générale, nous pouvons distinguer les formes d'IDE suivantes ; (CNUCED, 2012)

- ▶ **Une filiale** : est une entreprise constituée en corporation dont l'investisseur étranger détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote des actionnaires. Par exemple une entreprise A est considérée comme filiale d'une autre entreprise B si l'entreprise B a le droit de désigner ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration de l'entreprise A ou bien si elle possède plus de la moitié des droits de vote des actionnaires. L'entreprise B est qualifiée d'entreprise -mère ou de maison-mère.
- ▶ **Une associée** « L'entreprise affiliée » est une entreprise où l'investisseur direct et ses filiales contrôlent entre 10% et 50% des actions avec droit de vote. Lorsqu'une entreprise A est une entreprise affiliée d'une entreprise B alors cette dernière détient plus de 10% des droits de vote des actionnaires de l'entreprise A et participe activement à sa gestion.
- ▶ **La succursale** ; Une entreprise A est considérée comme une succursale d'une autre entreprise B si cette dernière détient 100% de ses droits de vote. La succursale est dotée d'une certaine autonomie de gestion par rapport à l'entreprise -mère.
- ▶ **Participation** : Détention d'une catégorie d'actions ou de droits de vote représentant 10% ou plus du capital social ou du fonds social de l'entreprise d'investissement direct.
- ▶ **Une branche** est une filiale détenue conjointement ou non constituée en société entreprise.

A. Les logiques de déploiement international :

Le phénomène d'IDE suit deux grandes logiques de déploiement international : la **première logique** implique un investissement international avec transferts de capitaux, est concernée par :

1. Les Investissements Greenfield :

L'investissement *ex nihilo* est d'opération de croissance interne au sein d'une firme multinationale ; création *ex nihilo* d'unités nouvelles de production , de nouvelles filiales ou coentreprises dans lesquelles l'investisseur étranger prend une participation de contrôle, nouveaux flux financiers entre établissements , c'est de cette façon que historiquement les premières multinationales , originaires des pays industrialisés (Royaume-Uni , France) jusqu'aux années 1970, investissent dans les PVD .

2. Les investissements brownfield : l'investissement de fusions -acquisitions (F&A)

Qui correspond à des opérations de croissance externe avec l'acquisition d'entreprises à l'étranger, par lesquelles une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise en acquérant au moins 50% de son capital. Ces opérations peuvent associer des entreprises concurrentes mais aussi des entreprises reliées verticalement dans le processus de production ou encore des entreprises appartenant à des champs concurrentiels différents.

3. Les investissements de l'alliance :

Les alliances sont des associations entre plusieurs entreprises indépendantes qui choisissent de mener à bien un projet ou une activité spécifique en coordonnant les compétences, moyens et ressources nécessaires plutôt que : (P.Dussauge, 1977)

- ◆ De mettre en œuvre ce projet ou activité de manière autonome, en supportant seules les risques et en affrontant seules la concurrence.
- ◆ De fusionner entre elles ou de procéder des cessions ou acquisitions d'activités.

Elles peuvent se définir comme des accords à long terme entre deux ou plusieurs entreprises indépendantes qui mettent en commun une fraction de leurs compétences et de leurs ressources humains, industriels et financiers afin d'obtenir des résultats mutuellement avantageux pour réaliser des objectifs communs, les partenaires de l'alliance partagent le contrôle, le pouvoir de décision, les responsabilités, les gains et les pertes.

4. Les investissements de joint-venture :

La joint-venture ou coentreprise est un accord de coopération entre un ou plusieurs partenaires dans le but de constituer une filiale en commune. Les partenaires de la joint-venture partagent la gestion, le contrôle, les risques et les profits associés à la structure commune, et impliquent la mise en commun de compétences spécifiques ; commerciales (réseaux de distribution), technique (outil de production, licence.), managériales ou financière, de la part de chaque partenaire.

En ce qui concerne la *seconde logique* c'est une nouvelle forme de l'investissement international. Se traduit par un déploiement international n'impliquant pas un transfert de capitaux, C'est un outil utilisé pour vendre et/ou produire à l'étranger, avec limitation de dépense en capital et l'engagement des partenaires, un moindre contrôle de l'activité, et donc un moindre risque.

5. La sous-traitance internationale « faire faire »

Correspond à un transfert d'activités mais sans investissement dans le pays d'accueil, il désigne une relation de production entre une entreprise « donneur d'ordre » et une autre entreprise appelée « sous-traitance ou preneur d'ordre ». Il peut s'agir de conception, de transformation, de fabrication, de construction, de maintenance d'un produit, etc. les services peuvent aussi être l'objet de sous-traitance : études de projets, recherche et développement, publicité...Etc. L'entreprise sous-traitance doit se conformer strictement aux spécifications techniques ou commerciales des produits et des services que le donneur d'ordre arrête en dernière ressort. Le donneur d'ordre confie à une ou à plusieurs entreprises situées dans un autre pays la réalisation de parties, ou de sous-ensembles, Donc la sous-traitance signifie de faire fabriquer par une société tierce sous la marque de la société donneuse d'ordre, est limitée à certaines activités intensives en travail. (OCDE, 2008)

6. La licence :

Le contrat de licence est un accord par lequel une entreprise d'un pays (donneur de licence) concède à une entreprise d'un autre pays (licencié) dans des secteurs comme, l'agroalimentaire, l'hôtellerie et l'édition, ou la protection des procédés de fabrication, des marques et des brevets. Par un accord de licence, un industriel accord un droit de fabrication et/ou de commercialisation à une firme étrangère en contrepartie d'un paiement. Un accord de la technologie est considéré comme un actif, mais plutôt que d'une vente, il s'agit de concession ou de droits d'utilisation puisque la technologie reste la propriété du vendeur.

La concession porte généralement sur un processus de fabrication ou une invention spécifique du donneur de licence et qui doivent être protégés dans le pays étranger. Et souvent la production sous licence est associée à des accords de coproduction ou de partage de production, ainsi qu'à des accords de transfert de technologie. Cette pratique s'intensifie avec le mouvement d'ouverture aux IDE et le démantèlement des barrières tarifaires.

7. La franchise internationale ;

La franchise (soit nationale ou internationale) est un système de commercialisation ou de distribution qui se fonde sur une collaboration interentreprises. Cette collaboration se définit comme un contrat par lequel l'entreprise d'un pays (le franchiseur) accorde au franchisé le droit exclusif de commercialiser des produits ou des services sur une zone géographique définie, c'est à dire ce droit d'exploiter des activités en conformité avec un savoir-faire.

Le franchisé se voit accorder contractuellement certains droits de propriétés tels que, l'enseigne commerciale, la marque, symboles, logos, la transmission d'un savoir-faire, il doit

respecter des méthodes commerciales, des normes, des procédés, etc., détaillés dans le contrat de franchise. Le franchiseur exerce un contrôle très important sur le franchisé, autant qu'une maison mère sur sa filiale. Plusieurs grandes entreprises multinationales ont choisi ce mode de développement. L'un des exemples les plus connus est la chaîne de faste Food McDonald's.

Troisièmes : L'impact de la privatisation sur l'IDE

1. Les privatisations dans l'investissement direct vers les PVD

La restructuration industrielle constitue un élément central du processus de transition des pays d'Europe centrale et orientale vers un système de marché.

L'investissement étranger dans les PECO s'est inscrit pour près de 60% entre 1989 et 1993 dans le cadre de programmes de privatisations. En sens inverse, entre 30 et 40 % des privatisations en moment ont été réalisées au profit d'investisseurs étrangers, la Hongrie est à la fois le pays de l'Est ayant reçu le plus d'IDE depuis 1990 (40% des flux entrant entre 1990 et 1994) et celui où le programme de privatisation est le plus avancé*.

C'est d'ailleurs dans ce pays que les investisseurs étrangers ont le plus participé au processus de privatisation, rachetant plus de 80% des actifs cédés, contre 50% en Pologne et 40% en Slovénie, et beaucoup moins dans les autres PECO (OCDE, 1994).

Le tableau N° (01) : Flux d'IDE issus des privatisations dans les PVD (1989- 1993) en Mds et %

	1989	1990	1991	1992	1993	Cumul 1989- 1993
Afrique du nord et Proche-Orient / Montant	1.0	—	3.2	19.2	302	325.4
Part dans les IDE entrants	0.06	—	0.4	0.4	22.3	5.5
Afrique sub-saharienne Montant	13.8	38.2	11.1	49.8	544.7	657.6
Part dans les IDE entrants	0.6	4.3	1.2	4.6	52.1	10.8
Asie de l'est et pacifique Montant	—	0.7	77.1	522.7	1076.4	1676.9
Part dans les IDE entrants	—	0.01	0.6	2.6	2.9	1.9
Asie du sud / Montant	0.1	10.6	4.2	41.8	16.2	72.9
Part dans les IDE entrants	0.02	2.0	0.9	6.9	2.0	2.5
Amérique latine / Montant	183.3	2461.5	3264.3	2414.5	1107.4	9430.5
Part dans les IDE entrants	2.3	32.5	72.8	18.4	7.2	16.9
Tous PVD (hors PECO) Montant	198.2	2511	3359.9	3048	3047	12164.1
Part dans les IDE entrants	0.9	12.3	12.2	8.4	5.5	7.6
Europe centrale et orientale Montant	461.5	475.5	1868.2	2697.9	2979.8	7545.9
Part dans les IDE entrants	—	—	76.3	58.5	53.3	59.7

Source : zalatou naima : la privatisation et investissement direct étranger en Algérie, mémoire de magistère en sciences économiques, université Oran, 2014, p 147.

2. Les privatisations dans l'investissement direct vers les marchés émergents

Les privatisations jouent un rôle majeur dans le processus de libéralisation et d'ouverture étamé par certains pays émergents. Elles connaissent un essor important à la fin des années 1980, enregistrant 271 milliards de dollars de recettes dans le monde entre 1988 et 1993, initialement concentrées dans les pays industrialisés, elles se sont progressivement étendues aux PVD où leur montant a dépassé celui des pays de l'OCDE en 1992. Entre 1988 et 1993, les privatisations d'entreprises publiques ont généré 96 milliards de dollars de recettes dans

* La corrélation entre volume engagé de privatisations et entrées d'investissements étrangers se vérifie également en Amérique latine.

les PVD, dont 33 milliards provenant de l'étranger (investissements directs et de portefeuille). Les investissements directs ont représenté les deux tiers des recettes contre un tiers pour les investissements de portefeuille. Le tableau ci- après

Le tableau N° (02) : Les entrées de capitaux étrangers issus des privatisations dans les PVD (1988-1993) en %.

Régions	1988	1989	1990	1991	1992	1993	Cumul 1988-1993
Europe centrale	9	76	19	24	41	29	31
Amérique latine	91	22	80	75	41	31	51
Afrique, proche et Moyen- orient	—	2	1	—	—	8	2
Asie du sud et de l'Est	—	—	—	1	18	32	16
Tous PVD (montant en milliard de d)	0.2	0.8	3.2	8.9	9.1	10.8	33.2
Investissements	100	100	97	61	74	57	68
Directs	—	—	3	39	26	33	32
Investissements de Portefeuille							

Source ; world Bank. Plusieurs années.

3. Les privatisations dans l'investissement direct vers l'Algérie

L'accord d'association signé entre l'Algérie et l'Union européenne en 2002 a présenté à l'ensemble des avantages tandis que lui est considéré comme un complément des réformes entreprises, elle a accéléré le processus de privatisation, des lors d'attirer le maximum de l'investissement direct étranger ou délocaliser les industries européennes.

Le bilan des autorisations de cessions d'EPE et d'actifs décidés par le CPE* vers le privé étranger s'établit comme suit :

Tableaux N° (03): bilan général des opérations de privatisation & de partenariat étranger à fin 2012

Bénéficiaires	Privatisation n totale	Partenariats			RES	Cession/transferts D'actifs	Total
		Privat. Partielle		JV			
		Sup 50%	Inf. 50%				

* CPE : conseil de participation de l'Etat.

Privé Etrangers	23	21	6	32	-	7	89
Taux	26%	23%	07%	36%	-	08%	100%

Source : DGGSPM/ MIPMEPI*, 2014.

Le graphe au-dessus indique le management des nouvelles entités et grandes entreprises a été systématiquement confié au partenaire étranger. le nombre de l'opération de privatisation peu limité vers les investisseurs étrangers mais concernant la privatisation des entreprises algériennes où les formes d'association avec des partenaires étrangers (cessions partielle ,joint-ventures) l'Algérie affiche des performances très moyennes à l'industrie algérienne en matière de transfert des actifs publics au privé étranger que se soit par le nombre d'entreprises privatisées qui ont atteint 59 opérations ou par le montant des flux d'investissement directs étrangers enregistrés, 879370 millions de DA , celui qui se traduit l'augmentation de l'IDE en Algérie.

4. Exemple de privatisation Réussite de cimenterie algérienne

La SGP GICA est une forme particulière de société, c'est un agent fiduciaire chargée de gérer pour le compte de l'Etat un portefeuille d'actions détenues sur les cimenteries publiques.

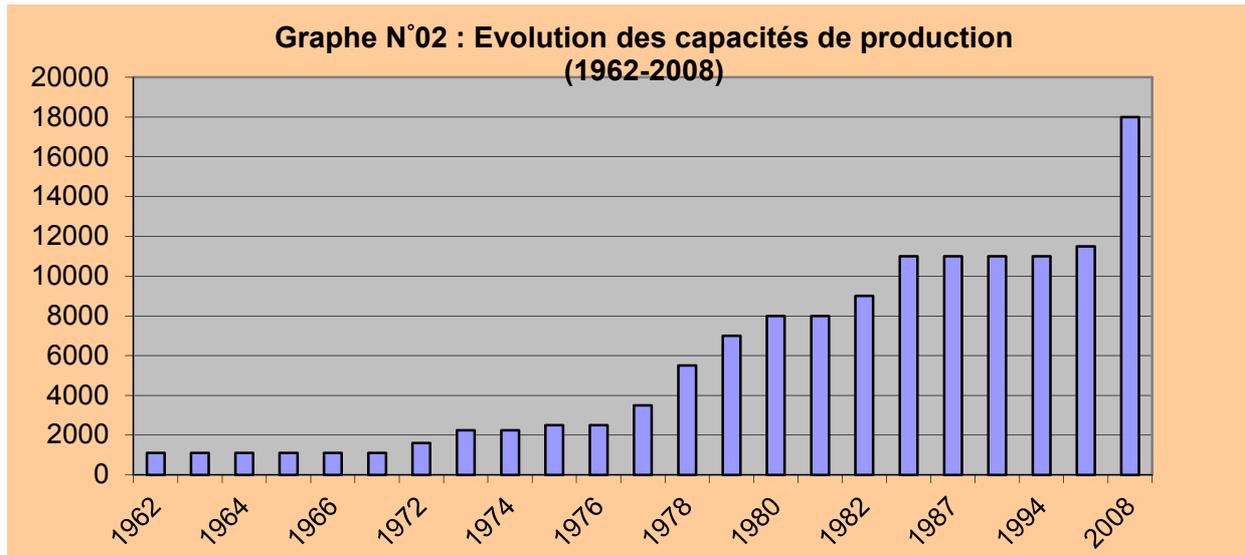
Le bilan de la SGP – GICA – société mère se caractérise par les principaux traits saillants suivants :

- **Forme juridique** : Société par actions à capitaux public.
- **Capital social** : 25,858 milliards de DA.
- **Activité** ; Production et commercialisation de ciments, granulats et béton.
- **Chiffre d'affaires (2009)** : 59 milliards DA.
- **Résultats (2009)** : 17 milliards DA.
- **Effectif (2009)** : 11.460 agents.
- **Capacité de production** : 11 millions de tonnes
- **Autres actifs** : 1 centre de formation, 1centre technique, 2 sociétés de maintenance et 4 sociétés de granulats.
- **Portefeuille** ; 12 cimenteries en 4 groupes **ERCE, ERCC, ERCO, ECDE**

A. Evolution de l'industrie algérienne du ciment (1962-2008)

- Au lendemain de l'indépendance (1962), il n'existait que trois cimenteries, Meftah, Rais Hamidou et Zahana, d'une capacité globale de production d'environ 1,5 millions de tonnes (MT).
- Les investissements publics réalisés entre 1973 et 1995 ont porté cette capacité à 11,5 MT.
- Les opérations d'investissements privés menées au cours des dernières années par un opérateur privé ont abouti à la mise en place d'une capacité supplémentaire de 6,5 MT, ce qui permet à l'Algérie de disposer aujourd'hui d'un potentiel industriel important : 18 MT.

* Direction générale de gestion société de participation marchand / ministère industrielle et petites et moyennes entreprises et promotion de l'investissement, (2014)



Source : DGGSPM/ MIPMEPI,2014

Le marché du ciment est très porteur. Il se caractérise par une demande forte et croissante, soutenue, notamment par des investissements publics, retenus dans le plan complémentaire de croissance économique. Généralement, les sociétés cimentières sont présentes dans d'autres activités, notamment :

- Les granulats
- Le béton

Cette présence est justifiée par le fait qu'elle permet une meilleure :

- Synergie/produits
- Compétitivité de l'ensemble.

1. Place de l'industrie du ciment dans l'économie nationale.

L'industrie du ciment connaît depuis 2004 une période exceptionnelle de progression continue de l'activité. Les performances économiques réalisées en 2008 permettent à l'industrie du ciment de constituer aujourd'hui un élément important de l'industrie algérienne.

Tableau N°(04) : Les performances économiques l'industrie du ciment

Désignation	2008
PIB (milliards de DA)	374
PIB (Hors Hydro)	234
CA Industrie	478
CA CIMENT	50
CIMENT/PIB (hors hydrocarbure)	1%
INDUSTRIE/PIB (hors hydrocarbure)	9%
CIMENT/INDUSTRIE	10,46%

Source : DGGSPM/ MIPMEPI,2014

B. Les sociétés cimentières

La SGP – GICA détient des participations à travers les 4 groupes cimentiers (ERCC - ERCE - ERCO - ECDE), il existe 14 cimenteries dont 12 publiques et 2 privées.

1. Les cimenteries publiques

Le tableau qui suit indique la localisation, l'année de mise en service, la capacité de production ainsi que le groupe d'appartenance de chacune de ces cimenteries.

Cimenteries	Année de mise en service	Capacité (1 000 T)	Observation
-------------	--------------------------	--------------------	-------------

a.

Entreprise Régionale du Ciment du Centre : Groupe ERCC

RAIS HAMIDOU- Alger	1958	400	(Rénovée)
MEFTAH-Blida	1975	1 000	(Meftah 2)
S E GHOZLANE- Bouira	1983	1000	

b. Entreprise Régionale du Ciment de l'Est : Groupe ERCE

HADJAR EL SOUD Annaba	1973	450	(1 ^{ère} ligne)
	1975	450	(2 ^{ème} ligne)
AIN KEBIRA-SETIF	1978	1 000	
H BOUZIANE Constantine	1982	1 000	
AIN TOUTA-Batna	1988	1 000	
TEBESSA-Tébessa	1995	500	

c. Entreprise Régionale du Ciment de l'Ouest : Groupe ERCO

ZAHANA - Mascara	1977	1 000	Zehana 2
SAIDA	1979	500	
BENI SAF-Ti mouchent	1979	1 000	

d. Entreprise du Ciment de Chlef : ECDE

CHLEF	1978	1 000	Chlef 1
	1980	1 000	Chlef 2

2. Les cimenteries privées :

Cimenteries	Année de mise en service	Capacité	Observation
Lafarge MSila	2004	4300	/
Lafarge Mascara	2008	2500	Cette capacité ne comprend pas le ciment blanc (0,45 MT)

3. Projets en cours de réalisation

Cimenteries	Année de mise en service	Capacité	Observation
ASEC/Djelfa	2011	3000	Installée sur un site racheté par ASEC (Egypte à GICA)

4. Les principales sociétés internationales de cimenteries / (mds euros)

Sociétés	Date création	De	Production (MT)	CA	Effectifs	Activités	Résultat net
 AFARGE	1833		151	17	71 000	Ciment, granulat, Béton, plâtre	1,372
 Holcim	1912		142	27 CHF	90 000	Ciment, granulat, Béton	CHF 4,5
 CEMEX	1906		95	21,7	67 000	Ciment, granulat, Béton	2,46
Heidelberg Cement	1873		65	11	68 000	Ciment, granulat, Béton	2,11
 Italcementi Italcementi Group	1864		59	6	23 500	Ciment, granulat, Béton	0,6
 Ciments Français Italcementi Group	1881		51,5	4,68	18363	Ciment et béton	0,564
 VICAT	1853		21 (1)	2,1	5 666	Ciment et béton	0,33
 CINPOR CIMENTOS DE PORTUGAL	1976		24,5	1,96	7 530	Ciment et béton	-0,48
 Buzzi Unice	1907		34	3,49		Ciment et béton	0,586
 سويس للأسمنت Suez Cement			12	/	4 858	Ciment	0,125

Source : DGGSPM/ MIPMEPI,2014

5. Les IDE issue par les privatisations des cimenteries :

En conformité avec les décisions du CPE, la SGP-GICA a conduit avec beaucoup de succès le processus de privatisation - partenariat étranger en majoritaire des entreprises du portefeuille.

Il a été conduit selon une démarche basée sur :



L'ouverture progressive du capital des sociétés de fabrication du ciment, accompagné systématiquement d'un contrat de management, sous forme IDE d'une participation (-50%) issue par des cimenteries partiellement privatisées en minoritaire (inférieur de 50%) comme ;

- Cimenterie H.Soud (65%)
- Cimenterie Mitidja (65%)
- Cimenterie SEG (65%)
- Cimenterie Zahana (65%)
- Cimenterie Béni Saf (65%)



La privatisation totale des sociétés de production des produits dérivés.

Tableau N° (05) : Bilan des opérations de partenariat étranger - privatisations suivantes CPE

Activités	Nature d'action				
	Société	Présentation	Ouverture du Capital	Partenariat	Les Partenaires
Ciment	<i>Beni-Saf</i>	Dénomination : Société des ciments de Béni Saf Statut juridique : Spa Date de création : 1979 Siège social : Wilaya d'Ain Témouchent Capital social : 1 800 millions de DA Part ERC0 : 65% Capacité : 1000 000 T Production : 1 millions de tonnes Chiffre d'affaires : 4554 millions de DA Résultat net : 1347 MDA Effectif : 550 agents	35%	Contrat de Management	Groupe Pharaon (A.Saoudite)
	<i>Zahana</i>	Dénomination : Société des ciments de Zahana Statut juridique : Spa Date de création : 1949 /1977 Siège social : Wilaya de Mascara Capital social : 1 920 millions de DA Part ERC0 : 65% Capacité : 1200 000 T Production : 0,8 million de tonnes Chiffre d'affaires : 3 040 millions de DA Résultat net : 582 MDA Effectif : 638 agents	35%	Contrat de Management	ASEC (Egypte).

<i>Hadjar Soud</i>	<p>Dénomination : Société des ciments de Hadjar Soud</p> <p>Statut juridique : Spa</p> <p>Date de création : 1973</p> <p>Siège social : Wilaya d'Annaba</p> <p>Capital social : 1 550 millions de DA</p> <p>Part ERCE : 65%</p> <p>Capacité : 1000 000 T</p> <p>Production : 0 ,876 millions de tonnes</p> <p>Chiffre d'affaires : 3 326 millions de DA</p> <p>Résultat net : 902 MDA</p> <p>Effectif : 295 agents</p>	35%	Contrat de Management	BUZZI UNICEM (Italie).
<i>Sour El Ghozlane</i>	<p>Dénomination : Société des ciments de Sour El Ghozlane</p> <p>Statut juridique : Spa</p> <p>Date de création : 1983</p> <p>Siège social : Wilaya de Bouira</p> <p>Capital social : 1900 millions de DA</p> <p>Part ERCC : 65%</p> <p>Capacité : 1 000 000 T</p> <p>Production : 0,877 millions de tonnes</p> <p>Chiffre d'affaires : 3312 millions de DA</p> <p>Résultat net : 676 MDA</p> <p>Effectif : 594 agents</p>	35%	Contrat de Management	BUZZI UNICEM (Italie).
<i>Meftah</i>	<p>Dénomination : Société des ciments de la Mitidja</p> <p>Statut juridique : Spa</p> <p>Date de création : 1975</p> <p>Siège social : Wilaya de Blida</p> <p>Capital social : 1 400 millions de DA</p> <p>Part ERCC : 65%</p> <p>Capacité : 1000 000 T</p> <p>Production : 0,952 millions de tonnes</p> <p>Chiffre d'affaires : 3 329 millions de DA</p> <p>Résultat net : 1236 MDA</p> <p>Effectif : 596 agents</p>	35%	Contrat de Management	LAFARGE (France)
<i>SOTACIB</i>	Privatisation Totale au profit du Groupe PRASA (Espagne)			

	<i>Projet Cimenterie de Djelfa</i>	Cession totale des actifs au profit de la Société ASEC (Egypte)		
Produits Dérivés	<i>SOPLAF Plâtres de FLEURUS</i>	50%	/	Groupe KNAUF (Allemagne).

Source : DGGSPM/ MIPMEPI,2014

Tel qu'explicité ci-avant, la SGP-GICA ayant jugé le bilan positif, le CPE demande la poursuite des actions d'ouverture du capital des autres sociétés de ciment étranger. En parallèle, la politique de partenariat mérite d'être suivie au titre du développement de l'activité béton prêt à l'emploi.

Il est prévu de lancer les opérations de partenariat étranger suivantes :

-  Ouverture du capital social à hauteur de 35% de la société des ciments d'AIN TOUTA (Filiale du Groupe ERCE), accompagnée d'un contrat de management.
-  Ouverture du capital social à hauteur de 35% de la société des ciments de HAMMA BOUZIANE (Filiale du Groupe ERCE), accompagnée d'un Contrat de Management.
-  Ouverture du capital social à hauteur de 35% de la société des ciments de TEBESSA (Filiale du Groupe ERCE), accompagnée d'un Contrat de Management.

Tableau N° (06) : Opérations de mise à niveau et d'extension des capacités par cimenterie Mille de tonne à fin 2012 ;

Cimenteries	Capacité Disponible	Mise à Niveau	Augmentation Capacité	Capacité totale (1 000 T)	Capacité totale En %
Meftah	952	748	-	1 700	8
Sour el Ghozlane	866	284	-	1 150	6
Hadjar el Soud	872	178	-	1 050	5
Zahana	800	1 200	-	2 000	10
Beni saf	1 219	-	2 000	3 219	16
Capacité totale des cimenteries privatisées Partielles				9 119	45%
Hamma Bouziane	910	-	-	910	5
Ain Touta	1 171	-	-	1 171	6
Tebessa	650	-	-	650	3
Capacité totale des cimenteries au cours de privatiser				2731	14 %

Rais Hamidou	243	-	-	243	1
AIN Kebira	1 108	-	2 000	3 108	16
SAIDA	480	-	-	480	2
CHLEF	2 341	-	2 000	4 341	22
Capacité totale des cimenteries publique				8172	41%
Total	11 612	2 410	6 000	20 022	100%

Source : DGGSPM/ MIPMEPI,2014

La mise à niveau des cinq cimenteries ayant fait l'objet d'une ouverture partielle du capital à l'étranger et d'un contrat de management : 2.410 MT celui-ci qui s'interprète dans le graphe au-dessus la preuve de l'augmentation de la capacité totale de production de ces cimenteries privatisées que la capacité totale des cimenteries publique.

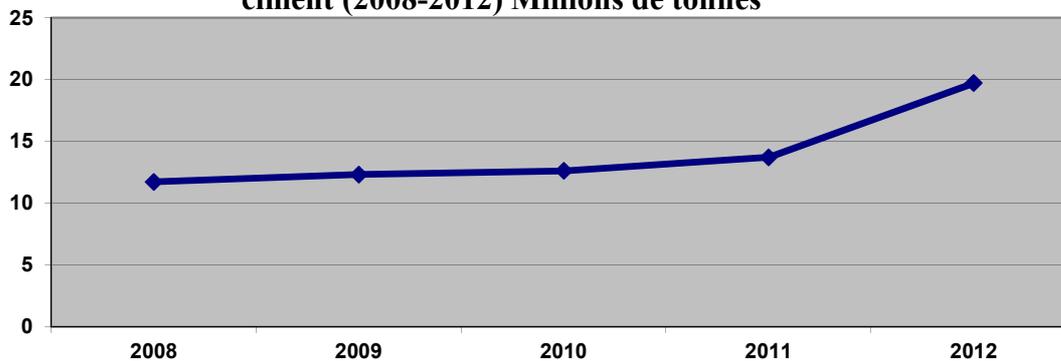
La Place de l'industrie du ciment dans l'économie nationale joue un rôle important de l'industrie algérienne suggéré, notamment par l'évolution progressive de la capacité de production de ciment depuis 2008 jusqu'à 2012 le tableau ci-après indique ça.

Tableau N° (07) : Evolution de la capacité de production de ciment (2008-2012) Millions de tonnes

	2008	2009	2010	2011	2012
Total	11,6	12,2	12,5	14,1	20.022

Source : DGGSPM/ MIPMEPI,2014

Graphe N° (04) : Evolution de la capacité de production de ciment (2008-2012) Millions de tonnes



On peut expliquer cet évolution de la capacité de production de ciment qui détient plus de 20 million de tonne au dernier l'année ; par l'ouverture partielle du capital social des cimenteries algériennes publiques à des cimenteries étrangères , accompagnée d'un Contrat de Management.

Autrement dit les sociétés étrangères de ciment qui sont installés en algérie en faveur des contrats de managements aux différents filiales dans des différents groupes de cimenterie algérienne « SGP-GICA » ont permis de réaliser presque la moitié de la production totale de

ciment « + 9 million de tonne » présenté vers 45 % de la totalité des capacités de production globale .

Alors l'opération de privatisation partielle est un facteur nécessaire dans l'industrie du ciment et dans l'industrie algérienne et pour la croissance économique à lequel de collecter des offres de projets d'investissement étranger en Algérie et de rechercher sur des promoteurs étrangers potentiels sous forme un partenariat public privé étranger.

Le GICA aujourd'hui gère 12 cimenteries qui sont en partenariat étrangers, italiens, français et égyptiens adossés à des mandats de gestion. Et à chaque fois le GICA lance un projet avec des chinois et lafarage .

Conclusion :

Les privatisations en tant qu'ouverture partenariale des capitaux publics à des investissements étrangers fournissent l'occasion à leurs entreprises de pénétrer rapidement un nouveau marché et d'y gagner à terme des parts de marché. Ce mode de privatisation au profit des investisseurs étrangers est considéré comme un accélérateur de l'ajustement des entreprises. A cet égard, la privatisation et IDE sous forme l'ouverture des capitaux publics aux investisseurs étrangers est un enjeu parfait pour développer l'économie algérien , à présenter beaucoup d'avantages financier à l'entreprise publique, plus est facile et accéléré l'ajustement , préserve sa capacité d'alliance internationale, accroît le niveau de compétitivité de l'économie des pays d'accueil, moyenne d'une coopération recherchée, un levier d'intégration aux réseaux d'entreprises internationales, cet intégration a constitué un moteur important du développement industriel.

Recommandations d'étude

Parmi des grands axes de déploiement du secteur industriel :

- 1- La constitution d'entreprises puissantes remontrées vers plus de valeurs ajoutées ou d'économie mixte dans des secteurs structurants, à haute intensité technologiques et disposant d'un potentiel de compétitivité et de marges avérées de modernisation.
- 2- La création de société économique de développement (SED) en charge des programmes de développement importants (infrastructures de transport, pétrochimie, énergies renouvelables, plateformes industrielles. etc.)
- 3- La mise en œuvre d'une nouvelle politique de partenariat visant à assurer une contribution effective des opérations d'ouverture de capital au développement de l'économie nationale, avec une seule condition c'est de trouver un partenaire technologique international.

Références et bibliographie.

✓ **Ouvrages**

Guislain, P. (1995). *Les privatisations, un défi stratégique juridique et institutionnel*. p24-25.

Dussauge.P, B. e. (1977). *Les Stratégies D'Alliances*. pris: les éditions d'organisation.

✓ **Rapports**

-CNUCED. (2012). *l'investissement dans le monde vue d'ensemble Vers une nouvelle génération de politiques de l'investissement*.

-CNUCED. (2009). *World Investment Report*.

-OCDE. (2008). *définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*. paris: 4e édition, avril.

- BERD, C. (2000). *transition report 2000*. londres .